

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1295915

Dénomination : A.D.G. GROUP

n° de gestion : 2009B03794

n° d'identification : 518 697 099

n° de dépôt : A2010/004383

Date du dépôt : 24/03/2010

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 11/03/2010

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

24 MARS 2010

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

4383
09 B3794

A.D.G. GROUP
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 25, rue Lou Verdaï - ZI Lou Verdaï
31270 VILLENEUVE TOLOSANE
518 697 099 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 MARS 2010**

L'an deux mille dix, le onze mars, à 10 heures,

Les associés de la société **A.D.G. GROUP**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 10000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 25, rue Lou Verdaï ZI Lou Verdaï 31270 VILLENEUVE TOLOSANE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Christophe BEARD, propriétaire de 649 parts sociales

Monsieur Dominique LAMBERT, propriétaire de 1039 parts sociales

Monsieur Cédric OF, propriétaire de 4156 parts sociales

Monsieur Julien OF, propriétaire de 4156 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Julien OF**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

LD
CO OF

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au premier avril et trente et un mars, et de réduire de neuf mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de trois mois et sera clos au 31 mars 2010.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 24 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 24 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le premier avril et finit le trente et un mars."

Le second paragraphe est supprimé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

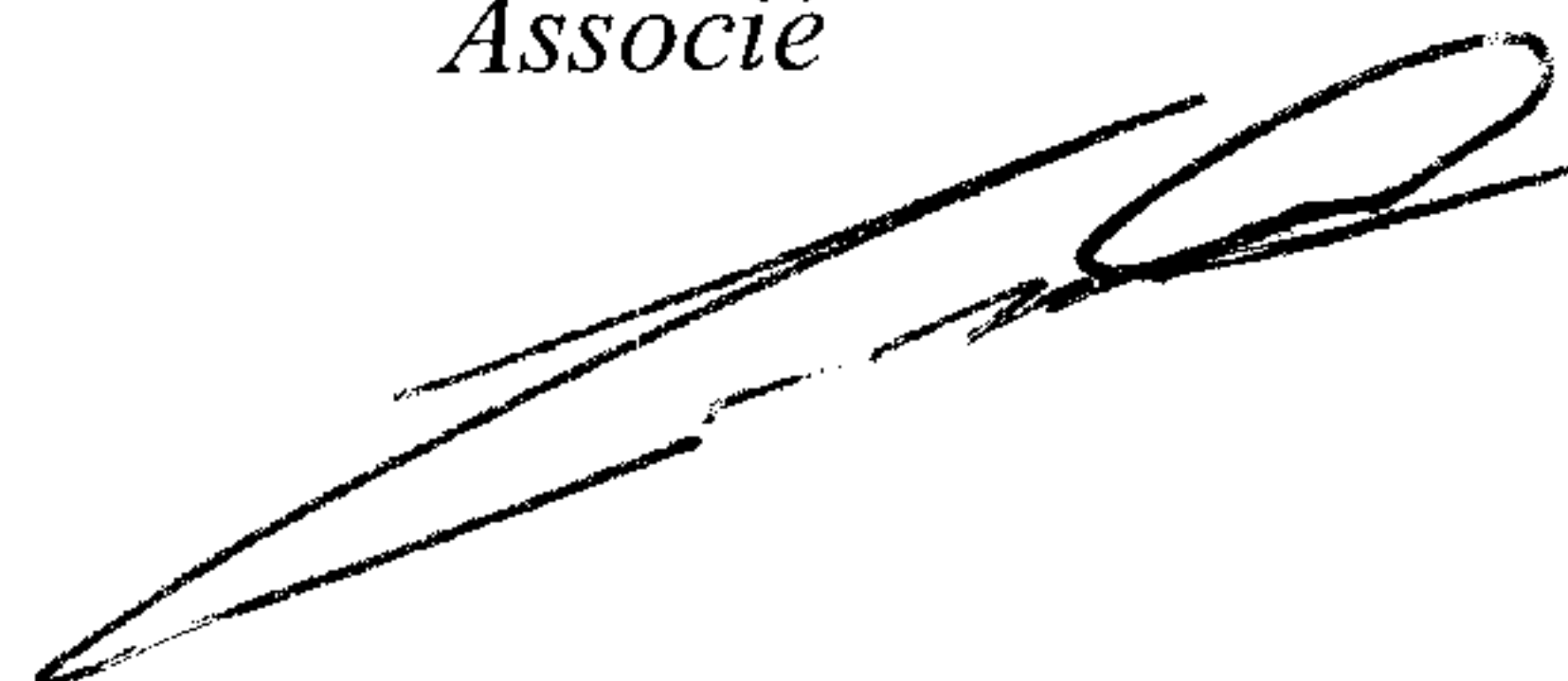
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant associé et les associés présents.

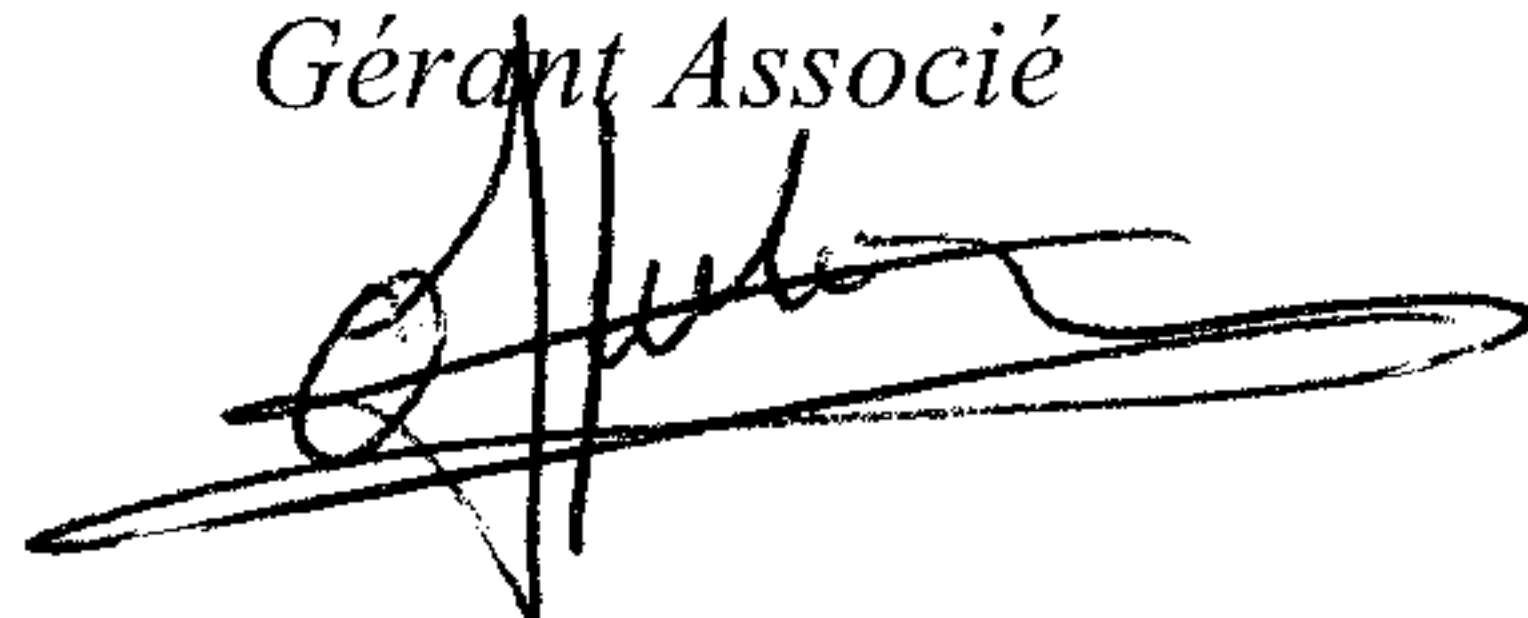
Christophe BEARD
Associé



Dominique LAMBERT
Associé



Julien OF
Gérant Associé



Cédric OF
Associé

